



Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

# Actualité de la procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme et de sa jurisprudence

MARDI 13 ET MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016



# STRASBOURG

## FRANCE



#UIACEDH

Séminaire organisé par l'UIA

# Réunir les avocats du monde

*Depuis plus de 85 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle*

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres – avocats ou professionnels du droit – et des centaines de barreaux, fédérations et associations.

---

## Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

---

- Vous pourrez prendre part aux travaux des commissions de l'UIA en Droit des Affaires, Droits de l'Homme et Pratique Générale et partager votre expérience avec celles de professionnels venus de plus de 110 pays.
- Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

[www.uianet.org](http://www.uianet.org)

*En adhérant sur place, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.*

## Introduction

Ce séminaire sera tout d'abord l'occasion d'assister à une audience de Grande Chambre de la CEDH. Il permettra aux participants d'avoir une vue pratique du fonctionnement de la Cour et de la procédure devant celle-ci.

Le point sur les arrêts importants rendus par la Cour dernièrement sera ensuite donné aux participants.

Les questions soulevées par ces arrêts seront discutées par les praticiens, dans un échange avec les magistrats et membres du Greffe de la Cour qui seront présents au séminaire et partageront leur expertise.

Pour ce séminaire, l'UIA est fière d'avoir pu réunir des orateurs de grande qualité, à savoir :

**Fabian HINCKER**, *Avocat, Hincker & Associés, Paris, France*

**Henri CARPENTIER**, *Avocat, Carpentier Avocats, Nantes, France*

**Carlos FATÁS MOSQUERA**, *Co-directeur des Droits de l'Homme et de la Défense, Vice-Président de la commission des Droits de l'Homme de l'UIA, Alion Abogados, S.L.P., Barcelone, Espagne*

**Elizabeth ZAKHARIA SIOUFI**, *Présidente de la commission des Droits de l'Homme de l'UIA, Elisabeth Zakharia Sioufi, Jdeidet El Metn, Liban*

**Autres intervenants à confirmer prochainement.**





Mardi | 13 | Septembre | 2016

**09:00 – 09:30** INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

**Palais de l'Europe**

Conseil de l'Europe, 67000 Strasbourg

**REMARQUE IMPORTANTE** : pour des raisons de sécurité, vous devez impérativement être muni de votre pièce d'identité afin de pouvoir accéder au bâtiment. Les valises ne sont pas acceptées. Nous attirons votre attention sur le fait que vous ne pourrez pas accéder au Palais de l'Europe sans pièce d'identité.

**09:30 – 10:00** ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

- **Leyla KAYACIK**, Conseillère principale, Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France
- **Jean-Jacques UETTWILLER**, Président de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France – ou son Représentant
- **Carlos FATÁS MOSQUERA**, Co-directeur des Droits de l'Homme et de la Défense, Vice-Président de la commission des Droits de l'Homme de l'UIA, Alion Abogados, S.L.P., Barcelone, Espagne
- **Elizabeth ZAKHARIA SIOUFI**, Présidente de la commission des Droits de l'Homme de l'UIA, Elisabeth Zakharia Sioufi, Jdeidet El Metn, Liban

**10:00 – 10:30** ACTUALITÉ DE LA PROCÉDURE DEVANT LA COUR

Les enjeux pour les avocats et les écueils à éviter dans l'introduction d'un recours

**10:30 – 11:00** QUESTIONS

**11:00 – 11:15** PAUSE-CAFÉ

**11:15 – 12:00** ACTUALITÉ DE LA JURISPRUDENCE DE LA CEDH EN MATIÈRE DE PROTECTION DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES

**12:00 – 12:30** QUESTIONS

**12:30 – 14:00** DÉJEUNER

**14:00 – 15:00** ACTUALITÉ DE LA JURISPRUDENCE DE LA CEDH EN MATIÈRE D'ASILE ET IMMIGRATION

**15:00 – 16:00** DISCUSSION SUR UN THÈME DETERMINÉ PAR LES PARTICIPANTS AU SÉMINAIRE

- **Elizabeth ZAKHARIA SIOUFI**, Présidente de la commission des Droits de l'Homme de l'UIA, Elisabeth Zakharia Sioufi, Jdeidet El Metn, Liban

**16:00 – 16:30** PAUSE-CAFÉ

**16:30 – 17:00** CONCLUSION DE LA JOURNÉE

**20:00** DÎNER OPTIONNEL

Restaurant Le Gruber – Il Journale

11, rue du Maroquin, 67000 Strasbourg

Mercredi | 14 | Septembre | 2016

Pour des raisons de sécurité, les participants doivent se présenter à **8h30 précises** à la CEDH pour pouvoir assister à l'audience.

**08:30 – 09:00** INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

**Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)**

Conseil de l'Europe

67075 Strasbourg cedex

**REMARQUE IMPORTANTE** : pour des raisons de sécurité, vous devez impérativement être muni de votre pièce d'identité afin de pouvoir accéder au bâtiment. Les valises ne sont pas acceptées. Nous attirons votre attention sur le fait que vous ne pourrez pas accéder à la CEDH sans pièce d'identité.

**09:00 – 11:15** AUDIENCE

Satakunnan Markkinapörssi Oy et Satamedia Oy c. Finlande (n° 931/13)

**11:15 – 11:30** Retour au Palais de l'Europe

Conseil de l'Europe, 67000 Strasbourg

**11:30 – 12:30** EXPLICATIF DE LA PROCÉDURE SUIVIE DURANT LA MATINÉE ET COMMENTAIRES

**12:30 – 13:00** CONCLUSIONS

# Comité organisateur

**Julie GOFFIN**

*Coordinateur Droits de l'Homme et de la Défense à l'UIA  
Présidente de la commission Défense Pénale Internationale de l'UIA*  
Bruxelles, Belgique  
T +32 2 538 90 10  
F +32 2 538 68 91  
E j.goffin@avocat.be

**Carlos FATÁS MOSQUERA**

*Co-directeur des Droits de l'Homme et de la Défense, Vice-Président de la commission des Droits de l'Homme de l'UIA*  
*Alion Abogados, S.L.P.*  
Barcelone, Espagne  
T +34 93 532 54 00  
F +34 93 520 75 90  
E carlos.fatas@alion-abogados.com

**Elizabeth ZAKHARIA SIOUFI**

*Présidente de la commission des Droits de l'Homme de l'UIA*  
*Elisabeth Zakharia Sioufi*  
Jdeidet El Metn, Liban  
T +961 (3) 56 63 57  
F +961 (1) 90 07 34  
E edsioufi@cyberia.net.lb

## Informations générales

### LIEU DU SÉMINAIRE

Sessions de travail mardi 13 (journée) et mercredi 14 septembre après l'audience :  
**Palais de l'Europe**  
Conseil de l'Europe – 67000 Strasbourg

Audience mercredi 14 septembre matin :  
**Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)**  
Conseil de l'Europe – 67075 Strasbourg cedex – T +33 (0)3 88 41 20 18

### FRAIS D'INSCRIPTION

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 15.08.2016	> 16.08.2016	≤ 15.08.2016	> 16.08.2016
<b>INSCRIPTION STANDARD</b>	<b>350 €* </b>	<b>400 €* </b>	<b>400 €* </b>	<b>450 €* </b>
<b>JEUNE AVOCAT (&lt;35)**</b>	<b>300 €* </b>	<b>350 €* </b>	<b>350 €* </b>	<b>400 €* </b>

\* En vertu de la réglementation européenne (directive 2006-112-CE art.52), la TVA actuellement à 20 % est due. Vous avez la possibilité de demander le remboursement de celle-ci auprès de votre administration fiscale.

\*\* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

Ces frais comprennent la participation au séminaire, les pauses café, le déjeuner du mardi 13 septembre 2016 ainsi que la documentation du séminaire. Le dîner du mardi 13 septembre 2016 n'est pas inclus dans les frais d'inscription. Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

#### **REMARQUE IMPORTANTE**

**Pour des raisons de sécurité, il est demandé à tous les participants d'être munis de leur pièce d'identité afin de pouvoir entrer à la Cour européenne des droits de l'homme et au Palais de l'Europe. Il ne sera malheureusement pas possible de pénétrer dans le bâtiment sans pièce d'identité. Les valises ne sont pas acceptées. Concernant l'audience une extrême ponctualité est requise. Il n'est pas permis d'entrer dans la salle d'audience après le début des plaidoiries, afin de ne pas perturber le bon déroulement des débats.**

## FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

## LANGUE

Les sessions de travail seront en **français** sans traduction simultanée.

## RÉSERVATION D'HÔTEL

Chaque participant devra réserver son hébergement à Strasbourg par ses propres moyens. Les hôtels étant très prisés à cette période, nous vous conseillons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

## CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 15 août 2016**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

## VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 15 août 2016**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 15 août 2016**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport.

**L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

## FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

## CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

## SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

# BUDAPEST



› Compliance  
› Protection of personal data  
+30 technical sessions





Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados

# Actualité de la procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme et de sa jurisprudence

Mardi 13 et mercredi 14 septembre 2016

**STRASBOURG, FRANCE**

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

ou compléter et renvoyer ce formulaire par e-mail, fax, ou poste à :

**UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS**

25, rue du Jour, 75001 Paris, France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ E-mail : [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)



Inscrivez-vous en ligne

**MEMBRE INDIVIDUEL UIA : M I - - - - -**

Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation)

Nom : .....

Prénom : .....

Cabinet : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Date de naissance : .....

N° TVA intracommunautaire : .....

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) : .....

Horaires arrivée/départ et numéros de vols : .....

Hôtel : .....

### A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 15.08.2016	> 16.08.2016	≤ 15.08.2016	> 16.08.2016
INSCRIPTION STANDARD	350 €*	400 €*	400 €*	450 €*
JEUNE AVOCAT (<35)**	300 €*	350 €*	350 €*	400 €*

\* En vertu de la réglementation européenne (directive 2006-112-CE art.52), la TVA actuellement à 20 % est due. Vous avez la possibilité de demander le remboursement de celle-ci auprès de votre administration fiscale.

\*\* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

## B. ACTIVITÉ SOCIALE DU SÉMINAIRE

---

Merci d'indiquer ci-après si vous souhaitez participer au déjeuner **inclus dans les frais d'inscription**.

Déjeuner – mardi 13 septembre 2016

## C. ACTIVITÉ OPTIONNELLE

---

(**non-incluse** dans les frais d'inscription)

Dîner optionnel – mardi 13 septembre 2016

• Veuillez me réserver ..... place(s) pour le dîner

50 € HT x \_\_\_ / pers

Total (C) ..... € HT

## D. TOTAL

---

TOTAL (A) – Frais d'inscription ..... € HT

TOTAL (C) – Activité optionnelle ..... € HT

TOTAL (A+C) HT ..... €

TVA (20 %)\* ..... €

TOTAL TTC (A+C+TVA) ..... €

\* La TVA (20 %) peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006. Pour plus d'information, contactez l'Union Internationale des Avocats.

## E. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

---

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du congrès et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

## F. MÉTHODES DE PAIEMENT

---

Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA – 25 rue du Jour – 75001 Paris – France

Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire de Strasbourg 2016", à la banque et sur le compte :

**Société Générale – Paris Elysées Entreprise**  
**91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France**  
**BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP**  
**IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164**

Par carte bancaire :  Visa  Mastercard

N° de carte : \_ \_ \_ \_ \_

Date d'expiration : \_ \_ / \_ \_ Cryptogramme : \_ \_ \_ \_

Titulaire de la carte : .....

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : ..... € (EUR)

Date : ..... / ..... / .....

Signature : .....